



Probleme vente vehicule occasion

Par **orsane**, le **25/10/2011** à **21:01**

Bonjour,rnrnJ'ai vendu 1500€ mon véhicule d'occasion le 21 juillet dernier à un ami qui devait me payer en 3 fois.rnrnJ'ai en ma possession une attestation de sa part confirmant la vente et mentionnant les dates de paiement prévues '(500€ début aout, 500€ début septembre et le solde début septembre)rnrnA ce jour, il ne m'a payé que 490€ car il a des problèmes d'argent.rnrnLa semaine dernière, il nous a dit avoir eu le voyant de surchauffe qui s'est allumé et s'être arrêté. Puis il l'aurait amené à un garage qui lui aurait dit que le joint de culasse risquait de lâcher dans les jours, semaines ou mois à venir.rnrnIl nous demande donc soit de payer la réparation (environ 1000€) soit il nous rend la voiture et on lui rend l'argent.rnrnCertes la vente du véhicule est récente (CT vierge) mais il a quand même parcouru 8000km avec (trajet hebdomadaire entre la Manche et Paris). rnLors de la surchauffe du véhicule, il nous dit s'être arrêté mais, le connaissant, je pense qu'il a roulé jusqu'à un garage pour la réparation.rnrnAu vu du km parcouru et du risque qu'il est fait chauffé (et donc endommagé) le moteur, je ne souhaite ni récupérer ce véhicule et ni payer les réparations éventuelles (entre 1000 et 1400€) mais j'ai peur du coup qu'il refuse de me verser le solde dû.rnrnEst ce que je suis responsable au vu de la loi si le joint de culasse lâche ?rnComment puis-je récupérer le solde de la vente (1000€) ? rnrnMerci par avance de votre écoute et pour votre aide

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **06:38**

Il devra prouver par une expertise que le défaut était préexistant à la vente et que ce n'est pas de l'usure normale.rnDonc dites-lui de faire faire cette expertise (par un expert judiciaire) et que si c'est de votre responsabilité, vous le rembourserez et vous reprendrez le véhiculernPar contre, vous exigez par LRAR de mise en demeure, le paiement aux dates convenues, sinon,

vous l'assignerez à la juridiction de proximité

Par **orsane**, le **26/10/2011 à 14:40**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse.rnrnUn expert pourra t-il le déterminer alors qu'il a déjà parcouru près de 8000km en un peu plus de 3 mois ?rnrnrnSi je comprend bien, même s'il fait faire une expertise et dans l'attente du résultat, il doit de toute façon me verser le solde dû ?rnrnMerci